

Du rififi chez les chanoines

Une affaire de plagiat à Chartres (1645-1651)

L'affaire

En 1646, Jean Baptiste Souchet (1589-1654), chanoine chartrain, entreprend l'édition des œuvres complètes d'Yves de Chartres, évêque réformateur (1040-ca 1115), avec sa biographie. Il y est encouragé par Charles

Challine (1596-1678), avocat du roi au bailliage de Chartres, qui l'a aidé à rassembler la correspondance et les traités de l'évêque. Michel Georges (1594-1656), imprimeur rue des Changes « près la Tour », n'osant se lancer dans l'aventure, Challine prend contact avec Laurent Cottereau (1612-1648), établi à Paris.

Souchet accepte un peu vite les services de Pierre de Goussainville (?-1683), prêtre du diocèse de Chartres et chapelain de l'Hospice des Incubables à Paris, qui propose d'assurer le suivi de l'édition. Au printemps 1647, alors que l'impression est très avancée, il lui délègue même la rédaction de sa dédicace à Jacques Lescot, évêque de Chartres. Et il apprend de Cottereau que la biographie d'Yves de Chartres imprimée n'est pas la sienne mais celle rédigée à son insu, d'après ses manuscrits, par Jean Fronteau (1614-1662), chancelier et bibliothécaire de la puissante abbaye de Sainte-Geneviève.

Quand Souchet reçoit l'ouvrage en août 1647, il découvre que Fronteau est aussi l'auteur de la dédicace à l'évêque Lescot, et que son nom ne figure même pas au frontispice du volume.



Il obtient, aux frais de l'imprimeur, une seconde impression immédiate, avec son nom comme auteur et rédige une dédicace à Jacques Lescot : prenant l'évêque à témoin, il y accuse Fronteau de plagiat.

Quatre ans plus tard, il produit un réquisitoire en latin de 50 pages « *Veritatis defensio* » (La Défense de la Vérité), dédié à Mathieu Molé, Premier président du Parlement de Paris. Il y reconstitue en détail l'historique

de l'affaire en s'appuyant sur sa correspondance avec ses participants directs et indirects, de 1646 à 1649. Il en confie l'impression à l'atelier de Symphorien Cottereau (1590-1674), rue des Changes.

La cour des grands

Le chanoine chartrain s'est trouvé mêlé aux visées ambitieuses des grands ordres religieux parisiens, durant la réforme catholique (Concile de Trente, 1545-1563). Fronteau est aux ordres du cardinal de La Rochefoucauld, qui règne sur Sainte-Geneviève. Apprenant qu'une édition complète des œuvres d'Yves de Chartres est sous presse à Paris, il s'approprie le travail de l'imprudent Chartrain pour le porter au crédit de son abbaye. C'est elle qui doit se flatter d'offrir aux évêques réformateurs d'alors la référence de leur illustre prédécesseur. Aidé de Goussainville, autre obligé de La Rochefoucauld, il achète la complaisance de l'imprimeur en lui promettant fallacieusement la clientèle des abbés en synode à Paris.

Faveurs et défaveurs

Laurent Cottereau ne survit qu'un an à l'affaire. Imprudent à son tour en s'intéressant à Port-Royal, Fronteau est disgracié et s'éteint en 1662, dans son exil de Montargis. Disgrédité, Goussainville doit regagner son diocèse, où il meurt dans la misère, à Chartres, en 1683. Souchet achève ses recherches locales, son Histoire du diocèse et de la ville de Chartres.

Juliette Clément,

Directrice des Publications de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Voir Cahiers SAEL, septembre 2015, Arlette Boué, « Vol de propriété littéraire sur fond de Contre-Réforme. Un chanoine chartrain sur la scène parisienne », cl. A. Boué. SAEL 02 37 36 91 93 sael28@wanadoo.fr www.sael28.fr

